23ème Année - Num. 21 Spedizione in abbonamento postale - Gruppoll (70%) Le Num. L. 80 - 15 Novembre 1975

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

M. Rivoli Joseph
49, rue Turin
11100 AOSTE

3ème CONFERENCE DES MINORITES ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE

La 3ème Conférence des Minorités Ethniques de Langue Française, organisée par le Rassemblement Jurassien (Suisse), Wallonie Libre (Belgique), le Mouvement National Québecois (Canada) et l'Union Valdôtaine (avec la collaboration du Rassemblement Valdôtain et de l'Union Valdôtaine Progressiste) s'est réunie à Aoste les 10 et 11 octobre. Les deux précédentes avaient eu lieu à Genève en 1971 et à Liège en 1973.

Vendredi soir, 10 octobre, dans la salle des réunions du palais régional, un public nombreux eut le plaisir d'entendre une conférence sur «l'Europe des ethnies et des régions», par M. Guy Héraud, professeur à l'Université de Pau et auteur de remarquables ouvrages sur le fédéralisme, comme l'entendent les valdôtains en général et les unionistes en particulier.

La journée du 11 fut consacrée à la discussion des résolutions préparées par le Comité permanent (1) ainsi qu'à l'examen de la situation de chacune des minorités représentées, le tout suivi d'une conférence publique sur «La Nation Québecoise, le Fédéralisme et l'Indépendance», par M. Burns, député au parlement québecois, et une conférence de presse.

La 3ème Conférence des Minorités de Langue Française a voté 6 résolutions, dont une générale, une sur les communications, et 4 concernant le Québec, la Wallonie, le Jura et le Val d'Aoste.

(1) Le Comité permanent est ainsi formé: President: M. Jean Pirotte (Wallonie Libre); Vice-président: M. Pierre Fosson (Union Valdôtaine); Secrétaire général: M. Roland Béguelin (Rassemblement Jurassien); Membres: M.M. Léo Jacques (Mouvement National des Québecois), Roger Schaffter (Rassemblement Jurassien), Francis-Michel Meyrat (Rassemblement Jurassien), Mario Andrione (Union Valdôtaine), Séverin Caveri (Union Valdôtaine), Marcel-Hubert Grégoire (Wallonie Libre), Christian Louthe (Wallonie Libre).

Le Comité organisateur de la Conférence d'Aoste était formé comme suit: Président: M. Joseph-César Perrin; Vice-président: M. Pierre Vietti; Secrétaire: M. Hugues Voyat; Membres: M.M. Alexis Bétemps, René Faval, Georges Gal, Franco Proment, M.lle Arlette Réal, M. Bruno Salvadori, M. Ivo Sarteur.

RESOLUTION N. 1

La 3ème Conférence des minorités ethniques de langue française, réunie à Aoste (région autonome d'Italie) les 10 et 11 octobre 1975, accueille fraternellement la délégation de l'Acadie (Nouveau Brunswick) qui se joint aux organisateurs, à savoir le Mouvement national des Québecois, le Rassemblement jurassien, l'Union valdôtaine et «Wallonie libre».

Elle enregistre avec satisfaction la démarche entreprise par le Comité permanent en vue d'associer les francophones de Louisiane (Etats-Unis) aux échanges décidés à Genève en avril 1971.

Elle salue la victoire des Jurassiens qui, après vingt-sept ans d'une lutte ininterrompue, ont obtenu la majorité lors du plébiscite d'autodétermination du 23 juin 1974, obligeant ainsi la Confédération suisse à réparer l'acte arbitraire du Congrès de Vienne (1815) par la création de la République et Canton du Jura.

Elle prend acte des progrès accomplis concernant la diffusion de la Télévision française en Vallée d'Aoste et se réjouit de constater qu'une de ses revendications premières sera ainsi satisfaite.

Forte de ces résultats, et fidèle aux principes énoncés lors des précédents congrès, la Conférence des minorités ethniques de langue française:

(Suite page 4)

UN EXEMPLE A MEDITER

L'AUTOGESTION A LA «COGNE»

POUR UNE ECONOMIE A DIMENSION HUMAINE

PAR L'UN DES POSTULATS DU FEDERALISME

Ce qui s'est passé ces jours derniers à la «Cogne» pourrait être un exemple et le commencement d'une action conduisant très loin.

La Direction de l'établissement avait décidé, contre l'avis des syndicats, une fermeture de neuf jours. Cela n'a pas été accepté par les ouvriers qui le 5 novembre se sont rendus quand même à leur travail. Pendant quatre jours la Cogne a été gérée par les ouvriers, présents au 90%. Tout a fonctionné assez régulièrement et l'on a pu effectuer trois coulées. L'autogestion du travail s'est montrée possible.

L'Union Valdôtaine qui s'inspire à la doctrine fédéraliste salue ce fait avec le plus grand enthousiasme et le plus profond espoir! L'autogestion est en effet le débouche de notre vision économique.

Les ouvriers de la Cogne ont donc donné un exemple démontrant que l'autogestion est possible. Il s'agit d'un exemple limité, bien sûr, puisqu'il n'y a eu que gestion du travail, mais également valable. Une expérience complète aurait dû en effet s'étendre à la gestion du plan économique et à la répartition des revenus. Mais cet acte a certainement dû mûrir ceux qui l'ont vécu et il a tracé le chemin pour une société égalitaire et libertaire à hauteur d'homme. Cet acte à dû faire comprendre que l'ouvrier doit participer, à tous les niveaux, à la gestion de l'économie, se libérant de l'oppression capitaliste du «patron privé» ou de l'oppression centraliste et également totalitaire du «patron d'Etat».

Seulement à travers une forme d'autogestion complète chaque homme pourra se libérer de la massification, du prolétariat et du salariat, devenant le partenaire et le constructeur d'une économie à échelle humaine.

C'est pour cela que l'Union Valdôtaine salue et remercie les travailleurs qui en ces jours ont fourni un modèle qui mérite d'être médité.

Joseph-César PERRIN

Les Juntes et les Conseils des Communes de la Vallée

4 - De Pont-Bozet à Villeneuve

PONT-BOZET
JUNTE

Syndic: Jory Primo (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Bordet Gino (Ind. - liste n. 2), doyen; Jacquin Guido (Ind. - liste n. 2), effectif; Martinet Renato (Ind. - liste n. 2) et Jacquin Bruno (Ind. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Pro Pont Bozet): 84 voix
12 cons.: Jory Primo Silvio 136 voix, Bordet Gino Egidio 127, Chanoux Ferdinando 124, Jacquin Guido 124, Bordet Giuseppe Pierino 123, Savin Grato 123, Jacquin Bruno 122, Martinet Renato 122, Martinet Angelo Melchiorre 120, Vuillermoz Emilio 115, Bordet Adolfo Leo 114, Isabel Luciano 105.
Liste n° 1 (Indépendants): 62 voix
3 cons.: Danna Romildo 87 voix, Bordet Idolo 84, Gal Mario 83.

PONTEY
JUNTE

Syndic: Verthuy Francesco (U.V.P. - liste n. 2)
Assesseurs: Lavoyer Giovanni (D.P. - liste n. 2), doyen; Ghirardi Luigi (P.C.I. - liste n. 2), effectif; Lezin Francesco (Ind. - liste n. 2) et Lavoyer Claudio (Ind. - liste n. 3), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Pour le pays - Concordia e progresso): 112 voix
11 cons.: Alliod Guido 213 voix, Verthuy Francesco 212, Parléaz Giacomo 207, Bois Giovanni 204, Lavoyer Giovanni Renato 200, Ghirardi Luigi 199, Jovet Danilo 198, Bich Piergiorgio 188, Lezin Francesco 187, Vuillen Luigi 179, Péraillon Severino 156.
Liste n° 3 (Enclume, étoile - « Progrès »): 95 voix
3 cons.: Lavoyer Claudio 158 voix, Bich Dario 154, Collin Remo 130.
Liste n° 1 (Pour le progrès de Pontey): 91 voix
1 cons.: Lassalaz Francesco 144 voix.

PONT-SAINT-MARTIN
JUNTE

Syndic: Mannini Ferruccio (P.C.I. - liste n. 1)
Assesseurs: Vergnani Flavio (P.S.I. - liste n. 1) et Cossavella Giovanni (P.S.I. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (PSI, PCI, IND. - Unità popolare): 991 voix
15 cons.: Mannini Ferruccio 1.079 voix, Soudaz Costantino 1.068, Vergnani Flavio 1.057, De Gasper Leonardo 1.041, Allera Amelio 1.030, Scaglia Giovanni 1.030, Soudaz Giovanni 1.030, Iorio Herera Mariella 1.027, Suppo Mauro 1.026, Bosonetto Dante 1.023, Perrucchione Paolo 1.023, Sucquet Dionigi 1.020, Martinelli Luigi 1.018, Cambiano Francesco 1.015, Cossavella Giovanni 1.011.
Liste n° 2 (UV, UVP, RV): 712 voix
4 cons.: Beuchod Augusto 795 voix, Bordet Gianfranco 784, Marchiando Giorgio 778, Bonin Giorgio 777.

IVÉRY
(hameau de Pont-Saint-Martin)
Liste n° 1 (Union Valdôtaine): 51 voix
1 cons.: Clérin Enzo 51 voix.

PRÉ-SAINT-DIDIER
JUNTE

Syndic: Branche Pietro (D.C. - liste n. 1)
Assesseurs: Barmaz Luigi (D.C. - liste n. 1), doyen; Lagnier Mario (Ind. - liste n. 1), effectif; Barmaz Franco (Ind. - liste n. 1) et Jorioz Feliciano (D.C. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (DC, Indépendants - Concentrazione democratica): 172 voix
12 cons.: Branche Pietro 336 voix, Chevalier Lorenzo 282, Barmaz Luigi 273, Barmaz Franco 266, Lagnier Mario 266, Pascal Giuseppe 263, Borroz Pietro 258, Bieller Riccardo Piero 256, Brunod Cesare 252, Brunod Michele 241, Grange Bruno 236, Jorioz Feliciano 236.
Liste n° 2 (Alleanza - Indipendenti): 147 voix
3 cons.: Carrel Camillo 257 voix, Ollier Nello 254, Berthod Hans 219.

QUART
JUNTE

Syndic: Barocco Renzo (U.V. - liste n. 2)
Assesseurs: Acheron Cirillo (U.V. - liste n. 2), doyen; Dufour Ivo (Ind. - liste n. 2), effectif; Charrier Giulio (U.V. - liste n. 2) et Berriat Angelo (D.C. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Pour Quart): 546 voix
12 cons.: Barocco Renzo 690 voix, Rosset Aldo 658, Acheron Cirillo 626, Zanardi Giuseppe 625, Dufour Ivo 616, Berit Albino 608, Charrier Giulio 598, Berriat Angelo 593, Torgneur Giulio 589, Daudry Ivo 586, Hérin Silvano 578, Damarino Giuseppe 577.
Liste n° 3 (Quart): 324 voix
3 cons.: Crétier Augusto 431 voix, Lale Démoz Maurizio 405, Blanc Leonardo detto Mario 392.

RHÊMES-NOTRE-DAME
JUNTE

Syndic: Oreiller Vittorio (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Oreiller Livio (Ind. - liste n. 2), doyen; Barmaverain Germano (Ind. - liste n. 2), effectif; Centoz Daniele (Ind. - liste n. 1) et Centoz Marcello (Ind. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Clocher): 0 voix
8 cons.: Thérisod Marco 57 voix, Oreiller Natale 44, Lucianaz Lindo 43, Centoz Daniele 42, Centoz Marcello 41, Oreiller Lorenzo (né en 1926) 34, Barmaverain Germano 29, Oreiller Lorenzo (né en 1907) 22.
Liste n° 2 (Trois épis): 1 voix
7 cons.: Oreiller Livio 42 voix, Oreiller Luigi 42, Lanier Luigi 38, Bérard Battista 33, Oreiller Vittorio 32, Thérisod Firmino 27, Courthoud Rinaldo 26.

RHÊMES-SAINT-GEORGES
JUNTE

Syndic: Martin Luigi (U.V. - liste n. 1)
Assesseurs: Pellissier Giuseppe (U.V. - liste n. 2), doyen; Banard Angelo (D.C. - liste n. 2), effectif; Cossard Sergio (U.V. - liste n. 2) et Pariset Arnaldo (U.V. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Lettre A): 30 voix
8 cons.: Ronc Rinaldo 91 voix, Martin Luigi Federico 87, Cossard Ilario Eliseo 69, Petit Renato 66, Pellissier Aldo 59, Blanchet Ivo 58, Gontel Elso Cipriano 57, Suino Aldo 53.
Liste n° 2 (Lettre B): 14 voix
7 cons.: Cossard Sergio 69 voix, Pellissier Giorgio 63, Pellissier Giuseppe Enrico 61, Banard Angelo 57, Thérisod Enrico 54, Pariset Arnaldo 49, Ferrod Oreste 39.

ROISAN
JUNTE

Syndic: Tormena Alfonso (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Gorré Pietro (Ind. - liste n. 2), doyen, Vuillermoz Silvio (Ind. - liste n. 2), effectif; Truchod Mafaldo (Ind. - liste n. 2) et Diémoz Donato (Ind. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Lettre A): 30 voix
12 cons.: Tormena Alfonso 190 voix, Gorré Pietro 180, Diémoz Donato 176, Vuillermoz Silvio 170, Désandré Donato 167, Diémoz Riccardo 165, Champvillair Camillo 158, Truchod Mafaldo 153, Désandré Pietro 152, Deval Italo 151, Favre Silvio 148, Isabel Marco 142.
Liste n° 1 (Edelweiss - Pour le pays): 92 voix
3 cons.: Dujany Guido 146 voix, Diémoz Delio 135, Grange Romano 132.

SAINT-CHRISTOPHE
JUNTE

Syndic: Bionaz Augusto (U.V. - liste n. 2)
Assesseurs: Isabel Eugenio (U.V. - liste n. 2), doyen; Rosset Eugenio (Ind. - liste n. 2), effectif; Besenval Agostino (U.V.P. - liste n. 2) et Plat Alessandro (U.V. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (UV, UVP, RV): 627 voix
12 cons.: Bionaz Augusto 728 voix, Viglino Roberto 720, Rosset Michele 719, Breuvé Geremia 711, Champvillair Carlo 701, Isabel Eugenio 700, Besenval Agostino 695, Pasquettaz Ezio 695, Courtil Ernesto 679, Floran Vittorino 678, Cheney Augusto 669, Plat Alessandro 664.
Liste n° 1 (Unis pour le progrès): 457 voix
3 cons.: Roullet Piero 575 voix, Roullet Cesare 570, Boch Felice 560.

SAINT-DENIS
JUNTE

Syndic: Lettry Bruno (Ind. - liste n. 1)
Assesseurs: Contoz Maria Olga (Ind. - liste n. 1), doyen; Théodule Lidio (Ind. - liste n. 1), effectif; Théodule Mario (Ind. liste n. 1) et Lettry Pietro Attilio (Ind. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Pour Saint-Denis): 124 voix
12 cons.: Lettry Bruno 172 voix, Lettry Caterina 154, Burgay Ivan 151, Contoz Maria Olga 148, Contoz Ruggero Mario 148, Théodule Lidio 145, Leonardo Antonio 142, Théodule Mario 141, Lettry Pietro Attilio 138, Mus Mauro 133, Gabelli Gino 132, Contoz Emilio 130.
Liste n° 2 (Unis pour le bien de notre pays): 46 voix
3 cons.: Vuillermoz Fedele 70 voix, Lettry Mario 66, Farys Innocenzo Rinaldo 62.

SAINT-MARCEL
JUNTE

Syndic: Réan Giuseppe (P.C.I. - liste n. 2)
Assesseurs: Artaz Graziano (Ind. - liste n. 2), doyen; Ravaz Marco (P.C.I. - liste n. 2), effectif; Bétemps Bruno (Ind. - liste n. 2) et Réan Egidio (P.C.I. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Unione lavoratori): 383 voix
12 cons.: Réan Giuseppe Vittorio 428 voix, Artaz Graziano 423, Bali Guido 412, Ravaz Marco 409, Blanc Gualtiero 403, Bétemps Bruno 401, Réan Egidio 397, Blanc Ezio Ulrico 394, Martinet Roberto 394, Bionaz Vilmo 392, Blanc Giorgio 392, Zanchetta Zaclino 392.
Liste n° 1 (Gruppo d'iniziativa politica): 191 voix
3 cons.: Réan Renato 230 voix, Demé Albino 223, Guglielmetti Marisa Rita 211.

SAINT-NICOLAS
JUNTE

Syndic: Chantel Mario (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Curiat Tullio (Ind. - liste n. 2), doyen; Domaine Elmo (Ind. - liste n. 2), effectif; Béthaz Silvio (Ind. - liste n. 2) et Junod Ilario (Ind. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Liste valdôtaine): 50 voix
9 cons.: Béthaz Silvio 116 voix, Gerbore Benonino 103, Curiat Tullio Domenico 97, Domaine Elmo Paolo 96, Vagneur Aldo 96, Chantel Mario 95, Thomasset Rodolfo 91, Cerlogne Giovanni 89, Junod Ilario 88.
Liste n° 1 (Pour le Pays): 48 voix
6 cons.: Blanc Renzo 97 voix, Gerbore Dante 93, Besenval Odino 92, Domaine Andrea 92, Vuyet Mario 91, Brunet Teodoro 89.

SAINT-OYEN
JUNTE

Syndic: Proment Angelo (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Proment Renato (Ind. - liste n. 1), doyen; Proment Angelo (Ind. - liste n. 2) et Proment Renato (Ind. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Agriculture et tourisme): 28 voix
12 cons.: Conta Arnaldo 80 voix, Proment Domenico 75, Mellé Luciano 73, Verraz Oscar 72, Francescato Gino 69, Deffeyes Enrico 68, Proment Renato 67, Proment Aldo 66, Bionaz Emilio 63, Calvi Andrea 58, Diémoz Romano Alfonso 58, Collé Sergio 55.
Liste n° 2 (Clocher): 4 voix
3 cons.: Proment Angelo 52 voix, Conta Bruno 37, Barmettes Giovanni 19.

SAINT-PIERRE
JUNTE

Syndic: Paillex Marino (D.P. - liste n. 1)
Assesseurs: Charrère Oreste (U.V.P. - liste n. 1), doyen; Lavit Augusto (U.V. - liste n. 1), effectif; Domaine Aldo (D.P. - liste n. 1) et Jordaney Carlo (U.V. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (DP, UVP, UV): 283 voix
12 cons.: Paillex Marino 536 voix, Domaine Aldo 479, Lale Gérard Vincenzo 461, Jordaney Carlo 439, Celesia Lubino 409, Charrère Oreste 404, Christille Silvio 391, Lavit Augusto 389, Tonso Giacomo 387, Lale Murix Mario 384, Luboz Venanzio 383, Dayné Augusto 375.
Liste n° 3 (PCI - Pour le pays): 246 voix
3 cons.: Debelli Gianfranco 345 voix, Chentre Lorenzo 344, Rumiod Aldino 336.

SAINT-RÉMI
JUNTE

Syndic: Ronc Nestore Ettore (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Jacquin Giovanni (Ind. - liste n. 2), doyen; Jacquin Elio (Ind. - liste n. 2), effectif; Margueret Ernesto (Ind. - liste n. 2) et Savoye Giovanni (Ind. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Tourisme et progrès): 229 voix
12 cons.: Ronc Nestore Ettore 265 voix, Jacquin Giovanni Battista 253, Tampan Renato Lorenzo 252, Jacquin Elio Massimiliano 249, Farinet Augusto (né en 1942) 243, Pirz-Buthod Cornelio 242, Jacquin Giulio 241, Jacquin Abele 240, Savoye Giovanni Battista 239, Cabraz Giulio Giorgio 238, Margueret Ernesto 237, Farinet Augusto (né en 1933) 234.
Liste n° 1 (Pour le pays): 105 voix
3 cons.: Bigay Luigi 143 voix, Jordan Emilio Pierino 133, Ronc Marcellino 133.

SAINT-VINCENT
JUNTE

Syndic: Fournier Livio (D.P. - liste n. 1)
Assesseurs: Péaquin Sergio (P.C.I. - liste n. 1), doyen; Chadel Agostino (P.C.I. - liste n. 1), Page Mario (Ind. - liste n. 1) et Pol Romano (Ind. - liste n. 1), effectifs; Demarie Rodolfo (Ind. - liste n. 1) et Provaney Guido (D.P. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (DP, PCI, IND.): 733 voix
14 cons.: Péaquin Sergio 1.244 voix, Fournier Livio 1.176, Provaney Guido 1.127, Péaquin Ferruccio 1.096, Page Mario 1.089, Pol Romano 1.048, Page Clemente 1.046, Chadel Agostino 1.036, Dondeynaz Ivaldo 1.017, Demarie Rodolfo 996, Nicoletta Lorenzo 995 (décédé le 17.8.75), Musso Giancarlo 972, Charrière Giovanni Battista Luigi 929, Battaglia Nicola 910.
Liste n° 2 (UV, UVP, RV): 585 voix
6 cons.: Perucca Alessandro 1.146 voix, Camos Pietro Mauro 1.080, Morise Vittorio 1.061, Tonetti Roberto 984, Ferré Renato 942, Morise Pio Pietro 921.

SARRE
JUNTE

Syndic: Mondet Camillo (U.V. - liste n. 1)
Assesseurs: Barmaverain Marino (U.V. - liste n. 1), doyen; Marguerettaz Carlo (U.V. - liste n. 1), effectif; Vallet Graziano (U.V. - liste n. 1) et Avantey Silvano (U.V. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (UV, UVP, RV): 863 voix
12 cons.: Mondet Camillo 1.069 voix, Avantey Silvano 966, Bagnod Arturo Giuseppe 955, Vallet Graziano 944, Marguerettaz Carlo Adriano 930, Bisazza Danilo 926, Curtaz Eugenio 918, Bozon Luigi 917, Barmaverain Marino 916, Broccard Chanoux Leone 908, Tisseur Agostino 903, Meynet Elviro 902.
Liste n° 2 (Pour le progrès): 521 voix
3 cons.: Barmaverain Raimondo 612 voix, Vuillermoz Benito Emilio 611, Perron Marco 604.

TORGNON
JUNTE

Syndic: Gyppaz Aldo (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Barathier Vittorio (U.V. - liste n. 2), effectif; Gyppaz Aldo (Ind. - liste n. 2) et Barathier Vittorio (U.V. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Pour le pays): 156 voix
12 cons.: Perrin Carlo 212 voix, Barrel Albano 201, Gyppaz Aldo 195, Perrin Grato 193, Chatrian Giorgio 187, Mongnod Pietro 183, Gal Battista 182, Perrin Emilio 182, Barathier Vittorio 181, Perrin Giulio 174, Perron Vittorio 171, Vesan Franco 169.
Liste n° 1 (Pro Torgnon): 122 voix
3 cons.: Engaz Eraldo 168 voix, Chatillard Grato 158, Grange Pier Giorgio 158.

VALGRISANCHE
JUNTE

Syndic: Gerbelle Giustino (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Béthaz Luigi (Ind. - liste n. 1), doyen; Bois Uberto (Ind. - liste n. 1), effectif; Bois Elia (Ind. - liste n. 1) et Gerbelle Michele (Ind. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Lettre A): 0 voix
8 cons.: Béthaz Luigi 115 voix, Bois Elia Vincenzo 114, Bois Uberto 110, Barrel Francesco Alessio 88, Bois Fernando 88, Béthaz Cesare 80, Béthaz Giovanni Battista 76, Béthaz Angelo 70.
Liste n° 2 (Lettre B): 7 voix
7 cons.: Gerbelle Giustino 198 voix, Gerbelle Pietro Dionigi 92, Gerbelle Michele 90, Gerbelle Luigi 88, Viérin Franco 85, Gerbelle Ivo 67, Viérin Carlo 64.

VALPELLINE
JUNTE

Syndic: Restano Giuseppe (Ind. - liste n. 1)
Assesseurs: Gachet Ermanno (Ind. - liste n. 1), doyen; Chenal Aldo (Ind. - liste n. 1), effectif; Duclos Silvio (Ind. - liste n. 1) et Cheillon Enrico (Ind. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Pour le progrès de Valpelline): 223 voix
12 cons.: Cheillon Esterino 239 voix, Brédy Aldo 237, Duclos Silvio 237, Gachet Ermanno 236, Chenal Aldo 234, Jordaney Adolfo 234, Restano Giuseppe 234, Duclos Remigio 232, Pétey Giuseppe 232, Cheillon Enrico Alberto 230, Chenal Ottavio 230, Pétey Piero 230.
Liste n° 2 (Pour le pays): 147 voix
3 cons.: Brédy Lorenzo 167 voix, Ansermin Rodolfo 161, Rosset Agostino 158.

VALSAVARANCHE
JUNTE

Syndic: Chabod Adriano (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Dupont Giuseppe (Ind. - liste n. 2), doyen; Favre Marino (Ind. - liste n. 1), effectif; Jocollé Pierino (Ind. - liste n. 1) et Chabod Walter (Ind. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Lettre B): 2 voix
8 cons.: Chabod Adriano 135 voix, Berthod Paolo 115, Dayné Luigi 113, Blanc Marcello 105, Dupont Giuseppe 101, Dupont Biagio 81, Chabod Evaristo 65, Chabod Provino 64.
Liste n° 1 (Lettre A): 3 voix
7 cons.: Favre Marino 116 voix, Jocollé Pierino 102, Bich Giuseppino 98, Chabod Walter 87, Ferrando Carlo 74, Blanc Ettore 72, Oddone Alessandro 68.

VALTOURNANCHE
JUNTE

Syndic: Maquignaz Amato (Ind. - liste n. 1)
Assesseurs: Barmasse Mario (Ind. - liste n. 1), doyen; Carrel Antonio (Ind. - liste n. 1), effectif; Pession Mauro (Ind. - liste n. 1) et Neyroz Attilio (Ind. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Clocher, Cervin, télébenne): 580 voix
11 cons.: Carrel Antonio 775 voix, Pession Mauro 775, Maquignaz Amato 769, Barmasse Mario 768, Ménabréaz Alessandro 748, Neyroz Attilio 733, Meynet Marco 718, Perron Aldo 713, Pession Pierino 706, Perron Marco 699, Lombard Marcello 643.
Liste n° 2 (Indépendants): 320 voix
4 cons.: Maquignaz Franco 517 voix, Ottin Giovanni Battista 495, Tamone Pietro 473, Morello Raffaele 463.

VERRAYES
JUNTE

Syndic: Foudon Elia (U.V. - liste n. 1)
Assesseurs: Navillod Vittorio (U.V. - liste n. 1), doyen; Lillaz Giovanni (U.V. - liste n. 1), effectif; Chapellu Baldassarre (D.C. - liste n. 1) et Foudon Pietro (U.V. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 2 (Liste indépendante): 199 voix
3 cons.: Denabian Sergio Pietro 262 voix, Foudon Marcello 260, Marquis Feliciano 254.

VERRES
JUNTE

Syndic: Bozzetti Mario (P.C.I. - liste n. 1)
Assesseurs: Armani Giuseppe (P.S.I. - liste n. 1), doyen; Joly Aldo (U.V.P. - liste n. 1), effectif; Gaioni Mario (P.D.U.P. - liste n. 1) et Passador Lino (P.C.I. - liste n. 1), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (PCI, PSI, PDUP, UVP): 678 voix
10 cons.: Canale Cesare 857 voix, Bozzetti Mario Donato 815, Joly Aldo 768, Bovo Aldo Bernardo Giulio 753, Dublanc Aldo Agostino 729, Passador Lino Gregorio 725, Armani Giuseppe 720, Lazzoni Angelo 706, Quagliotti Piera 703, Gaioni Mario 700.
Liste n° 2 (Pro Verrès): 608 voix
5 cons.: Quey Cesare 807 voix, Rovarey Enrico 739, Giovannini Romano 725, Fusani Domenico 721, Sasso Aurelio Eliseo 700.

VILLENEUVE
JUNTE

Syndic: Pallais Carlo (Ind. - liste n. 2)
Assesseurs: Carlin Ruggero (U.V. - liste n. 2), doyen; Chabod Bruno (U.V. - liste n. 2), effectif; Boniface Mario (Ind. - liste n. 2) et Petigat Augusto (R.V. - liste n. 2), suppléants.

CONSEIL

Liste n° 1 (Pro Villeneuve): 209 voix
6 cons.: Georgy Valentino 352 voix, Aral Giuseppe 336, Petigat Aldo 302, Chabod Albino 297, Corbet Livio 283, Petigat Cesare 281.
Liste n° 2 (Liste valdôtaine): 217 voix
9 cons.: Carlin Ruggero 336 voix, Pallais Carlo 333, Petigat Augusto 325, Boniface Mario 298, Chabod Bruno 291, Dal Canton Valentino 289, Bois Guido 287, Pellissier Dino 287, Courthoud Ettore 285.

NOUVELLES DE LA RÉGION AUTONOME DE LA VALLÉE D'AOSTE
N° 13/75 - 2ème quinzaine Octobre 1975
Cette page a été rédigée par
Pier Giorgio Vivoli
Directeur du Bureau de Presse de l'Administration Régionale de la Vallée d'Aoste

3ème CONFERENCE DES MINORITES ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE

(Suite de la page 1)

- demande une nouvelle fois aux Etats partiellement ou totalement francophones de rétablir le sens primitif du vocabulaire en utilisant le mot «citoyenneté» dans les documents officiels (au lieu de «nationalité»), comme on le fait dans les autres langues;

- soutient les aspirations indépendantistes, autonomistes ou fédéralistes des peuples sous tutelle dans la mesure où elles se fondent sur le droit de libre disposition et sur une large volonté populaire;

- affirme que les règles de la démocratie formelle (loi du nombre) appliquées sans nuances sont impropres à garantir l'existence des groupes ethniques minoritaires;

- fait une nette différence entre la régionalisation, justement prônée au sein des communautés humaines homogènes, et l'autonomie politique nécessaire à l'existence des peuples qui se distinguent de leurs voisins par la culture, la langue et le sens profond de leur identité;

- rappelle que dans ce dernier cas, un sentiment de danger ou d'injustice peut engendrer la violence, ce qui devrait inciter les Etats forgés par l'histoire à se grandir moralement en donnant aux minorités ethniques les moyens de survie jugés indispensables.

RESOLUTION N. 4

La 3ème Conférence des minorités ethniques de langue française:

- constate que grâce à l'action menée par l'Union valdôtaine, aux pressions des mouvements régionaux valdôtains et aux résolutions des deux premières Conférences des minorités ethniques, la Radio-télévision italienne a commencé d'installer une chaîne de relais permettant aux Valdôtains de capter les émissions de la Télévision française;

- se réjouit du fait que les programmes d'une première chaîne parviendront au Val d'Aoste dès le mois d'octobre 1975, ce qui constitue un énorme avantage culturel;

- tient cependant à relever que pour les Valdôtains, la Télévision française est bien loin d'être la panacée.

· La Conférence des minorités ethniques de langue française réclame des mesures plus radicales, en particulier:

1) l'application stricte du statut régional en ce qui concerne l'enseignement du français;
2) la mise à l'étude d'une école valdôtaine où le français soit la principale langue d'enseignement;
3) l'équivalence des grades universitaires et des diplômes pour les Valdôtains ayant fait leurs études dans des universités de langue française.

DEUIL

AVISE - Nous annonçons avec douleur le décès, à l'âge de 65 ans, de Adolphe Lyabel, après de longues souffrances.

Unioniste convaincu, il a été conseiller communal.

Nous présentons nos condoléances émues aux parents du regretté défunt et particulièrement à sa femme Ida, à sa fille Lina, à son fils Oswald, président de notre section de l'UV, et à son frère Camille, père de notre syndic René.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste
ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1.500 - (semestre L. 800)
Etranger L. 2.500 - Soutien L. 5.000

DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste N. 2 du 24/5/1954
Imprimé par l'UNION VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

Séance de l'Académie St. Anselme au Club Valdôtain

Samedi 4 octobre, à 15 h., l'Académie St-Anselme a tenu, dans la salle du Club Valdôtain, une séance extraordinaire présidée par M. Adolphe Clos, Vice-président de l'Académie et Directeur de la Bibliothèque Régionale.

Celui-ci, après avoir expliqué les raisons de cette séance extraordinaire convoquée surtout pour commémorer le bimillénaire de la fondation de AUGUSTA PRAETORIA, communiqua le texte d'une dépêche d'adhésion du Président de l'Académie Mgr. Frutaz, retenu à Rome, et souhaita que les membres de l'Académie et les autorités régionales et communales s'engagent activement à la réalisation de nouvelles initiatives culturelles notamment de ce Musée dont nous entendons parler depuis longtemps sans aucun résultat concret.

M. Clos présenta ensuite le quarante-septième bulletin de l'Académie St-Anselme, dédié surtout aux journées internationales d'étude sur Saint Anselme, et le «Répertoire des Registres du Pays» de De Tillier, ouvrage très important pour toute recherche historique, soigné par le Prof. Lin Colliard, Secrétaire de l'Académie et Directeur des Archives Historiques Régionales.

Après son exposé, M. Clos annonça aussi la prochaine parution du Cartulaire de Saint-Ours par les soins du Prof. Orphée Zanolli et présenta ensuite l'orateur officiel: M. Luciano MANINO, Professeur d'archéologie et d'études étrusques à l'Université de Turin, auteur de plusieurs études scientifiques dont quelques unes concernant les antiquités romaines et pré-romaines du Val d'Aoste.

Le Prof. Manino relata avec ampleur et compétence les événements historiques qui portèrent à la fondation de Augusta Praetoria et à l'établissement des prétoriens romains dans la nouvelle ville avec une partie des Salasses, vaincus après une lutte séculaire.

L'orateur renseigna l'auditoire aussi à propos de l'époque présumée de construction des différents monuments romains et à propos du caractère tout particulier de l'«Urbs Augustana» ainsi née, ayant un relief spécial dans le cadre des domaines alpins romains. Pendant la conférence, des diapositives, portées par l'orateur, furent présentées pour documenter d'une façon visuelle quelques données fournies par le Prof. Manino.

Après la conférence, le Prof. Lin Colliard a offert à tous les auditeurs une copie du dernier bulletin de l'Académie et une copie du «Répertoire des Registres du Pays», soigné par lui-même en sa qualité de secrétaire de l'Académie Saint Anselme, laquelle a dédié cet important ouvrage au bimillénaire de la fondation de Augusta Praetoria.

Un apéritif chez Boch clôtura cette séance de l'Académie à laquelle ont participé de nombreux écrivains et gens de lettres valdôtains et piémontais (notamment du Canavais).

L. B.

ASSURANCES
JEAN PIEROPAN
AGENT GENERAL
COMPAGNIE TIRRENA
ASSURANCES TOUT NATURE
(vie - incendies - accidents - auto - vols - risques agricoles - transports - risques divers - etc.)
Pour des renseignements
Prenez contact avec nous!
L'intérêt est réciproque.
AOSTE — 31, Place E. Chanoux
Tél. 40.037